

AFFICHÉ
LE : 29/09/2026



Rapport du Maire sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement - Année 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2026
Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_87_26

PRÉAMBULE

- ✓ **Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par Madame la Maire au Conseil Municipal d'Ozoir-la-Ferrière du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'ASSAINISSEMENT (art. L-2224-5).**

- ✓ **Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, sur la base des données disponibles.**

- ✓ **Ce rapport vise à rendre compte de(s) :**
 - **La consistance et la performance du service rendu,**
 - **Aspects financiers de la gestion du service,**
 - **La conformité du service vis-à-vis de la réglementation.**

ORGANISATION ET MODALITE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

✓ **Organisation administrative des services :**

La commune exerce les compétences:

- assainissement collectif (collecte des eaux usées et pluviales) et non collectif.

✓ **Estimation de la population desservie :**

Le nombre d'habitants desservi par un réseau collectif est estimé à 21 161 sur 21 181 habitants au total car le nombre d'habitants concernés par l'assainissement non collectif est estimé à 20 personnes

✓ **Mode de gestion du service :**

Le service d'assainissement est délégué à la société française de distribution d'eau (VEOLIA) :

- Assainissement : contrat d'affermage entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 15 ans – fin du contrat au 31/12/2038
- Avenant : sans objet

MISSIONS ASSURÉES PAR L'EXPLOITANT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- ✓ Entretien et réparations des ouvrages
- ✓ Curage et ITV des canalisations
- ✓ Collecte et suivi des données pour l'auto-surveillance
- ✓ Visite périodique des postes de relèvement /refoulement
- ✓ Nettoyage préventif des avaloirs et grilles
- ✓ Gestion des sous produits
- ✓ Renouvellement : remplacement à l'identique du matériel électromécanique
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7j/7, 24h/24
- ✓ Ordonnancement et traçabilité des opérations de contrôle et d'interventions
- ✓ Mise en place d'un S.I.G. avec mise à jour annuelle et avec un accès internet
- ✓ Mise en œuvre du géoréférencement en classe de précision A
- ✓ Gestion clientèle
- ✓ Rédaction d'un Rapport Annuel du délégataire (RAD)

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/09/2026

Application agréée E-legaite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_07_26

MISSIONS ASSURÉES PAR L'EXPLOITANT

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Réalisation des contrôles de :

- ✓ conformité des systèmes d'assainissement non-collectif neufs ou réhabilités;
- ✓ conception, d'implantation et d'exécution des systèmes d'assainissement non-collectif existants;
- ✓ périodiques de bon fonctionnement et de vérification du bon entretien et de vidange périodique des installations.

Gestion clientèle

Rédaction d'un Rapport Annuel du délégataire (RAD)

ÉLÉMENTS TECHNIQUES DU SERVICE

REÇU EN PREFECTURE
le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_07_26

FAITS MARQUANTS

✓ Déploiement de Sirius :

Début avril 2025, le logiciel historique de gestion des abonnés a été remplacé par Sirius, un nouvel outil plus moderne et évolutif. Il permet d'accélérer la facturation et les reversements, tout en proposant une nouvelle agence en ligne plus simple d'utilisation, plus transparente et offrant de nouveaux services aux abonnés.

✓ Participation aux journées du développement durable

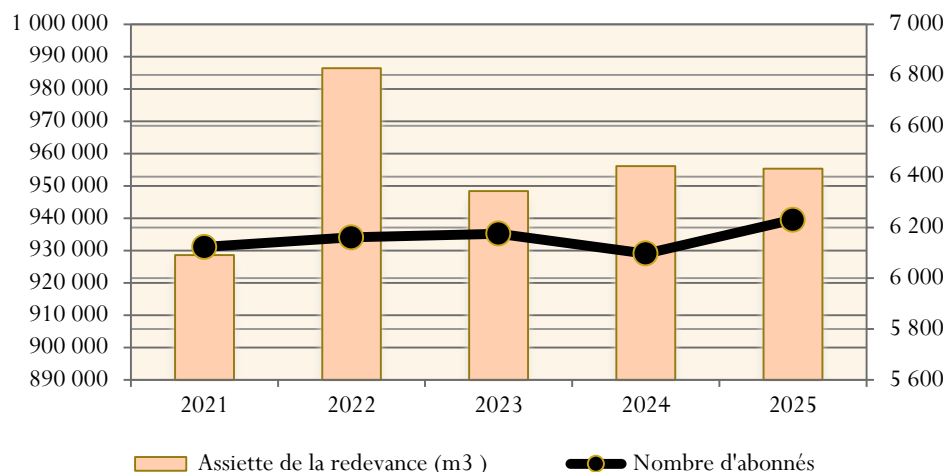
Lors des Journées du Développement Durable des 25, 27 et 28 novembre 2025, consacrées au thème des déchets, Veolia a animé un stand avec trois agents. Des ateliers ont présenté la production et la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'observation d'espèces et de déchets au binoculaire.

✓ Pluviométrie 2025 et impacts sur le réseau d'assainissement

En 2025, 624 mm de précipitations ont été enregistrés à Ozoir-la-Ferrière, contre 994 mm en 2024, soit un niveau plus proche des normales. Trois épisodes pluvieux de plus de 20 mm (25 février, 26 juin et 24 juillet) ont entraîné des surcharges ponctuelles du réseau d'assainissement et des débordements, contre douze épisodes de cette intensité en 2024.

ABONNES ET VOLUMES ASSAINISSEMENT

Assainissement	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Nombre d'abonnés (clients desservis)	6 123	0,62	6 161	0,62	6 175	0,23	6 097	-1,26	6 230	2,18
Assiette de la redevance (m3)	928 543	6,23	986 385	6,23	948 429	-3,85	956 096	0,81	955 360	-0,08
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	20 706	0,94	20 901	0,94	20 921 (*)	0,10	20 887 (*)	-0,16	21 161 (*)	1,31
Volume traité par abonné	151,65	5,57	160,10	5,57	153,59	-4,07	156,81	2,1	153,35	-2,21
Volume traité par habitant desservis	44,84	5,24	47,19	5,24	45,33	-3,94	45,77	0,97	45,15	-1,35



(*) Le service public d'assainissement non collectif dessert 20 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 181. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est d'environ 0,1 % au 31/12/2025 (0,1 % au 31/12/2024). Cette estimation de 20 habitants correspond au nombre estimé d'occupants des 6 parcelles identifiées comme relevant du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

PATRIMOINE

Réseaux et branchements	
Canalisations	2025
Longueur totale du réseau (km)	141,4
Canalisations gravitaires (km)	
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	71,684
<i>dont unitaires</i>	0
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	66,521
Canalisations de refoulement (km)	3,201
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	2,984
<i>dont unitaires</i>	0
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	0,217
Ouvrages annexes	
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	1 612
Nombre de regards	4 193
Nombre de déversoirs d'orage	1
Postes et dégrilleur	
Poste de refoulement/relèvement	22
Dégrilleur (Presbytère)	1
Bassins	
Bassins secs ou de retenue	10

Renouvellement :

- remplacement de 5 pompes (3 postes de relèvement/refoulement EU et 2 postes EP) ;
- du système de télégestion du dégrilleur et du débitmètre installés sur l'avenue du Général de Gaulle.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

Nombre d'interventions	2025
Curage des réseaux : 3 206 ml de réseaux EU et EP et 1 553 ml de réseaux des bât. Communaux (hors ITV)	4 759
Nombre d'interventions pompage/nettoyage (préventif /curatif) sur postes de relèvement/refoulement	20
Désobstructions et pompages sur réseau	39
Inspection télévisée des réseaux (ml)	3 822
Contrôles de conformité des branchements	
<i>Nombre de contrôles (mutation immobilières...)</i>	358
<i>Nombre de visites contractuelles réalisées depuis le début du contrat</i>	103,5
<i>Taux de non conformité</i>	12,01%
<i>Nombre de contrôles ANC</i>	0

Autorisations de déversements d'effluents industriels

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

Interventions sur l'assainissement non collectif

Aucune intervention n'a eu lieu en 2025 sur l'assainissement non collectif

Rappel contractuel

- Curage préventif : 5% du linéaire des eaux usées, 3% du linéaire des eaux pluviales et de 25% des réseaux des bâtiments communaux soit respectivement 3, 583 km/an (EU), 1,995 km/an (EP) + 2 km/an (bât. Communaux) ;
- Curage des grilles et avaloirs : 1 fois/an ;
- Campagne de test à la fumée : 1 km/an sur le réseau EU et 1 km/an sur le réseau EP ;
- Inspection télévisée (ITV) : 6% du linéaire de réseaux soit 8,482 km / an.

ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_07_26

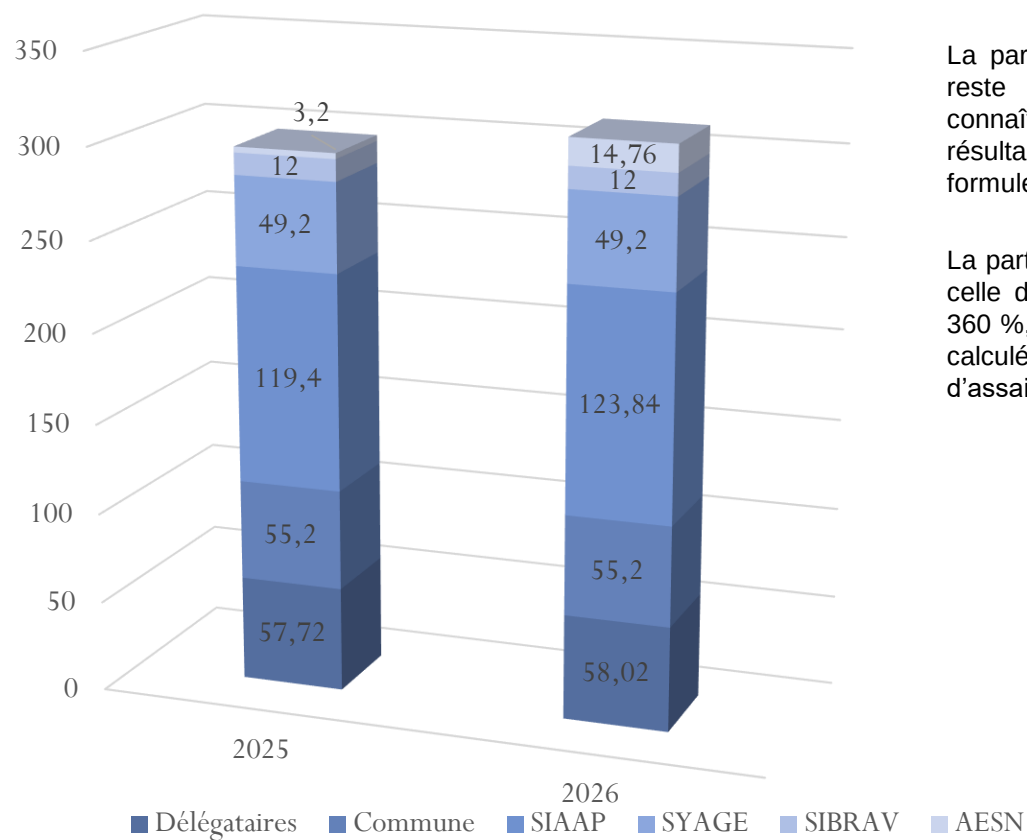
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - FACTURES POUR 120 M³

Factures – Assainissement collectif	Qté	01/01/2025		01/01/2026		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>						
<i>Abonnement</i>						
Part communale	1		17,50		17,50	0
<i>Consommation</i>						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0,481	57,72	0,4835	58,02	0,52
Consommation (part communale) (m3)	120	0,46	55,20	0,46	55,20	0
Consommation part SIAAP (m3)	120	0,9950	119,40	1,032	123,84	3,72
Consommation part SIBRAV (m3)	120	0,10	12	0,10	12	0
Consommation SYAGE (m3)	120	0,41	49,20	0,41	49,20	0
Total collecte et traitement des eaux usées			311,02		315,76	1,52
<u>Organismes publics (taxes et redevances)</u>						
Performance systèmes assainissement collectifs (AESN)	120	0,0267	3,20	0,1230	14,76	361,25
Total organismes publics			3,20		14,76	14,76
Prix total HT			314,22		330,52	5,19
TVA			26,502		28,13	6,14
Prix total TTC			340,72		358,65	5,26
Prix m³ avec abonnement			2,84		2,99	5,28

Nota : La redevance perçue par le SYAGE n'est pas soumise à la TVA.

FACTURES POUR 120 M³

Structure du prix pour facture type de 120 m3 (en euros)



La part de la commune, du SIBRAV et du Syage reste stable. En revanche, celle du délégataire connaît une légère augmentation de +0,52 %, résultant de la révision des prix en application de la formule d'indexation prévue au contrat.

La part du SIAAP progresse de +3,72 %, tandis que celle de l'AESN enregistre une hausse de plus de 360 %, conséquence de la réforme des redevances, calculées sur la performance des réseaux d'assainissement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contrôles ANC	Tarif en € au 01/01/2025	Tarif en € au 01/01/2026
Contrôle des installations neuves	365,00	417,38
Contrôle des installations existantes	365,00	417,38
Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	365,00	417,38

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITANT (CARE)

	2024	2025	variation en %
PRODUITS Nets du délégataire (hors part collectivités et organismes publics)	478 673,00	657 862	37,43
PRODUITS Nets	1 229 274,00	1 182 648,00	-3,79
<i>Exploitation du service</i>	443 739,00	601 911,00	
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	750 601	524 786	
<i>Travaux attribués à titre exclusif</i>	34 934,00	54 166,00	
<i>Produits accessoires</i>	0,00	1785	
CHARGES Nettes du délégataire (hors part collectivités et organismes publics)	668 298,00	652 990,00	-2,29
CHARGES Nettes	1 418 899,00	1 177 776,00	-16,99
<i>Personnel</i>	239 961,00	256 781,00	
<i>Energie électrique</i>	-28 613,00	36 004,00	
<i>Produits de traitement</i>	0,00	123,00	
<i>Analyses</i>	1 340,00	874,00	
<i>Sous-traitance, matières et fournitures</i>	269 581,00	157 901,00	
<i>Impôts locaux et taxes</i>	5 566,00	6 892,00	
<i>Autres dépenses d'exploitation</i>	62 501,00	61 106,00	
<i>télécommunications, poste et télégestion</i>	2 270,00	3 257,00	
<i>Engins et véhicules</i>	25 553,00	26 142,00	
<i>informatique</i>	16 670,00	20 641,00	
<i>assurances</i>	2 584,00	6 716,00	
<i>locaux</i>	17 398,00	23 675,00	
<i>autres</i>	-1 974,00	-19 325,00	
<i>Redevances contractuelles</i>	5 067,00	3 408,00	
<i>Contribution des services centraux et recherche</i>	23 703,00	32 618,00	
<i>Collectivités et autres organismes publics</i>	750 601	524 786	
<i>Charges relatives aux renouvellements (fonds contractuel)</i>	38 464,00	39 338,00	
<i>Charges relatives aux investissements</i>	50 716,00	57 399,00	
<i>programme contractuel (investissement)</i>	716,00	6 263,00	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	50 000,00	51 136,00	
<i>Pertes sur créances irrécouvrables - Contentieux recouvrement</i>	12	546,00	
RESULTAT AVANT IMPOT	-189 625,00	4 872,00	
Impôts sur les sociétés	0,00	1 211,11	
RESULTAT		3 661,00	

Amélioration de la situation financière par rapport à 2024 principalement en raison d'une hausse de l'activité d'exploitation (+37,43%) et d'une réduction des dépenses de sous-traitance (-41,43%)

BUDGET ASSAINISSEMENT - EQUILIBRES

Assainissement	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 460 406
Produits courants non financiers	1 460 406
<i>Ventes de produits</i>	1 460 406
<i>Autres produits de gestion courante</i>	0
<i>Subvention d'exploitation</i>	0
Produits courants financiers	0
<i>Autres produits financiers</i>	0
Produits exceptionnels	5 543,21
Total des dépenses réelles de fonctionnement	297 171
Charges courantes non financières	204 346
<i>Charges à caractère général</i>	174 346
<i>Charge de personnel</i>	30 000
<i>Autre charges de gestion courantes</i>	0
Charges courantes financières	92 825
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	92 825
Charges exceptionnelles	0
Epargne brute de l'exercice	1 163 235
Remboursement du capital	545 470
Epargne nette de l'exercice	617 765

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les charges réelles (en neutralisant les exceptionnels).

L'épargne nette est obtenue après déduction de l'épargne brute, du montant de l'annuité de la dette en capital qui est payée sur la section d'investissement, elle correspond à la capacité d'autofinancement des investissements (CAF).

BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉTAIL RECETTES DU SERVICE

Recettes de la collectivité	2023	2024	2025	N/N-1
Redevance assainissement (abonnement compris)	619 345,60	309 120,04	963 696,12 (*)	211,75%
Redevance occupation du domaine public	15 604,07	15 901,26	5 085,32	-68,02%
Frais de contrôle				
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	54 635,74	428 923,04	360 624,82	-15,92%
Prime solidaire	50 000,00	0,00	0,00	0
Contribution du Budget général au titre des eaux pluviales	131 000,00	131 000,00	131 000,00	0
Total recettes de fonctionnement (TTC)	870 585,41	884 944,34	1 460 406,26	65,03%
Recettes au titre des investissements (subventions)	692 640,00	71 305,30	145 154,40	103,57%
Total recettes d'investissement (TTC)	692 640,00	71 305,30	145 154,40	103,57%
Total des recettes (TTC) (Hors régularisation sur les emprunts et amortissements)	1 563 225,41	956 249,64	1 605 560,66	67,90%

(*) L'augmentation des versements en 2025 est due au rattrapage des redevances non versées en 2024.

Les recettes au titre de l'investissement correspondent aux versements des aides financières allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'assainissement.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

ASSAINISSEMENT – CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Etat de la dette		2025
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		5 748 253,00 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	545 470,79 €
	en intérêts	192 648,59 €

Extinction de la dette	2025
Epargne brute annuelle	1 163 235 €
Durée d'extinction de la dette en années	4,9

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legaite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_07_26

INDICATEURS DE PERFORMANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER	2025
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (u/1000)	0
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	0
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,34 %
Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (€)	55
GESTION PATRIMONIALE	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (EU)	104 points
Nombre de points noirs ramené à 100 km (interventions fréquentes de curage de réseau)	14,73 u
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (par le délégataire)	0%
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	2025
Conformité de la collecte des effluents	sans objet
Conformité des équipements d'épuration	sans objet
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	sans objet
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes	sans objet
Conformité des performances des équipements d'épuration	sans objet
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60 points

INDICATEURS DE PERFORMANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service	2025	Points/100
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	oui	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	oui	30
Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non	20
Le service assure le traitement des matières de vidange	non	10

Éléments obligatoires pour l'évaluation du taux de conformité des dispositifs	2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	3
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3
Taux de conformité en %	100

Les indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service et d'évaluation du taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

ACTIONS DE SOLIDARITE, COOPERATION DECENTRALISEE ET ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_07_26

ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au Fonds de Solidarité Logement).

En 2025, le montant des abandons de créance s'élevait à 55 € contre 11,75 € en 2024.

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opération de coopération décentralisée en 2025

ENGAGEMENT CONTRACTUEL SPECIFIQUE DU SERVICE

Les informations présentées ci-dessous relèvent des engagements contractuels locaux du service et ne doivent pas être confondues avec les indicateurs réglementaires relatifs aux abandons de créance et aux versements à un fonds de solidarité, présentés précédemment. Bien que ces dispositifs poursuivent un même objectif de soutien aux usagers en difficulté, ils répondent à des modalités de gestion et de comptabilisation distinctes.

En 2025, le service a poursuivi sa politique de solidarité en faveur des usagers en difficulté au travers du dispositif des Chèques Assainissement, alimenté par une dotation annuelle de 5 000 €. Ce dispositif, instruit par le CCAS, a permis l'attribution de 11 aides pour un montant total de 301,50 €, le solde du fonds s'établissant à 9 642,68 € en fin d'exercice (31/12/2025).



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2 026 0924-DEL18_07_26